

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'État

le 4 juillet 2016

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 4, 5, 6 et 7 juillet 2016**

**2016 DGRI 56** Label Paris Europe 2017.

**M. Hermano SANCHES RUIVO, rapporteur**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 21 juin 2016 par lequel Madame la Maire de Paris soumet à son approbation la reconduction en 2017 de l'appel à projets Label Paris Europe selon un nouveau calendrier ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Hermano SANCHES RUIVO, au nom de la 7<sup>e</sup> Commission,

Délibère :

Article 1 : Le Label Paris Europe est reconduit pour son édition 2017. L'enveloppe totale disponible est fixée à 80 000 euros.

Article 2 : Les modalités de candidature, de sélection et de financement des projets seront précisées par arrêté.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris, nature 6714, chapitre 67, fonction 048, exercice 2017 et suivants, au titre des relations internationales, sous réserve du vote des crédits par le Conseil de Paris.

**La Maire de Paris,**

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

**Anne HIDALGO**